

ABONNEMENT.

Année 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Paris 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Ambrose-Richel, 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30
Reclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LIPPET & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Mai 1881.

LA PAIX EN TUNISIE.

Le Bey a signé jeudi le traité qui lui a été proposé par M. le général Bréard. Voici les dépêches de l'Agence Havas qui confirment cette nouvelle :

Tunis, 13 mai.

Hier matin, à huit heures, M. Roustan, consul de France, demanda au Bey une audience pour le général Bréard, chargé d'une mission du gouvernement français.

Le Bey ajourna sa réponse à midi.

A midi, l'audience fut accordée pour quatre heures.

A quatre heures, le général Bréard fut reçu par le Bey et lui donna lecture d'un traité en dix articles dont une des clauses est qu'il y aura à Tunis un ministre résident de France, pour veiller à l'exécution du traité et pour traiter les affaires courantes concernant la France et la Tunisie.

Le Bey demanda jusqu'à neuf heures pour examiner le traité.

A huit heures, le Bey signa le traité, après avoir demandé que les troupes françaises n'entrassent pas à Tunis, ce qui fut d'autant plus vite accordé que cette entrée n'était pas dans l'intention du gouvernement français.

Tout s'est passé avec une extrême courtoisie et la plus grande bienveillance de part et d'autre.

Tunis, 12 mai.

Le premier escadron du 1er régiment de chasseurs d'Afrique est arrivé hier à Manouba, première station du chemin de fer ; des reconnaissances furent poussées jusqu'au palais de Kassar-Said, où elles rencontrèrent quelques spahis qui leur livrèrent passage.

Des masses de curieux assistaient à l'arrivée des Français.

Une caserne de cavalerie inhabité fut re-

mise par un commandant tunisien à l'intendant Desroles, qui y installa ses bureaux.

Le général Bréard est arrivé à 10 heures 30 ; la tête de sa colonne, la musique en tête, jouant le Chant du Départ, arriva à 10 heures 40.

A 11 heures 45, le camp fut installé ; le général Bréard, encore à cheval, pria M. de Sancy de prévenir M. Roustan qu'il était à sa disposition.

La nouvelle de l'arrivée des troupes françaises à Mounouba a produit une grande panique à Tunis : les magasins se sont fermés ; les Juifs, les Italiens, les Maltais, redoutaient un soulèvement arabe ; ils s'enfermèrent chez eux. Malgré tout, la ville est très-calme.

Le gouverneur de Tunis a parcouru la ville en faisant ouvrir les magasins et les maisons ; de nombreuses patrouilles de soldats réguliers parcourent la ville avec l'ordre de disperser par la force les groupes arabes.

Manouba, 12 mai, soir.

Le général Bréard à M. le ministre de la guerre.

Je suis arrivé aujourd'hui à Manouba, à deux kilomètres en avant du Bardo ; j'y ai installé mon camp. J'ai reçu aussitôt après la visite de M. Roustan, qui m'a annoncé que le Bey me recevrait, le jour même, à quatre heures. J'ai exprimé à Son Altesse les assurances contenues dans votre télégramme spécial reçu la veille, et je lui ai donné lecture du texte du traité.

Son Altesse a demandé à consulter son conseil, ce que je lui ai accordé, en refusant toutefois de prolonger le délai jusqu'à demain. Après deux heures d'attente, j'ai été reçu de nouveau par le Bey, qui a déclaré accepter les conditions de la France et a apposé sa signature sur deux exemplaires du traité, dont un a été remis par moi à M. Roustan.

Le Bey a exprimé le désir que mes troupes s'éloignassent de Tunis. Je lui ai répondu que je ne pouvais qu'en référer au gouvernement de la République.

Voici les conditions de paix qui ont été sommairement énoncées à la tribune du Sénat par M. Jules Ferry :

Au point de vue militaire, le traité nous assure le droit d'occuper les positions que l'autorité militaire française jugera nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre, la sécurité de la frontière et du littoral.

Au point de vue politique, le gouvernement français garantit au Bey la sûreté de sa personne, de sa dynastie et de ses Etats.

Au point de vue européen, le gouvernement français se porte garant de l'exécution des traités actuellement existants entre la Régence et les autres puissances européennes.

Pour l'avenir, le Bey de Tunis s'engage à ne conclure aucune convention internationale sans s'être entendu préalablement avec le gouvernement de la République. Les agents diplomatiques français prendront à l'étranger la protection des intérêts de la Régence.

Le système financier du gouvernement du Bey sera réglé par nous de concert avec lui et de manière à assurer un meilleur fonctionnement des services de la Régence.

Une convention ultérieure doit déterminer le chiffre et le mode de recouvrement de la contribution de guerre dont seront frappées les tribus insoumises et dont le gouvernement du Bey se porte garant.

Enfin, le gouvernement du Bey s'engage à prohiber l'introduction, par le littoral sud de la Tunisie, des armes et munitions de guerre qui constituaient un danger permanent pour notre colonie algérienne.

L'expédition de Tunisie coûte à la France un million par jour.

Chronique générale.

Voici les principales lois que la Chambre devra discuter :

Le budget de 1882. La réforme électorale (scrutin de liste ou scrutin d'arrondissement).

Service militaire des séminaristes et instituteurs.

Liberté des syndicats professionnels.

Garanties à exiger des établissements libres d'enseignement secondaire.

Rengagement des sous-officiers.

Achèvement des routes nationales.

Affectation de 50 millions à la colonisation de l'Algérie.

Transformation de la préfecture de police.

Tel est dans ses lignes principales l'ordre du jour régulier ; il sera certainement grossi de diverses questions politiques plus passionnées qu'urgentes ; par exemple, la proposition Barodet sur la révision de la Constitution ; la proposition Boyssat sur l'abrogation du Concordat. Déposés depuis longtemps, ces propositions ont été examinées dans les commissions et les rapports sont prêts. Commissaires et rapporteurs ne voudront pas avoir travaillé pour le roi de Prusse ; ajoutons-y les lois d'affaires et les interpellations inévitables : voilà plus d'ouvrage que la Chambre n'en peut faire en deux mois.

Le Sénat n'est point pressé par la besogne. Il discutera :

La loi sur les brevets de capacité ;

La gratuité de l'enseignement primaire ;

L'enseignement obligatoire et laïque ;

La réforme de la magistrature ;

La liberté d'association ;

L'avancement dans l'armée.

Ajoutons-y la plupart des lois votées à la session actuelle par la Chambre, le budget de 1882, etc. ; plus les interpellations et le chapitre de l'imprévu.

La session aura donc une importance exceptionnelle, et si l'activité du Parlement égale la gravité des intérêts en jeu, elle sera extrêmement féconde — pour le mal, beaucoup plus que pour le bien.

Le Sénat commencera par la loi sur les brevets de capacité, et la Chambre par la loi enrôlant séminaristes et instituteurs.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Je commençais à subir à mon tour son ascendant et j'éprouvais pour cette jeune fille une sorte d'attrait respectueux. Nous nous engageâmes dans un chemin étroit, encaissé entre deux haies élevées. Je me trouvais seul à côté d'elle ; je crus devoir, ne fût-ce que pour lui donner une idée avantageuse de mon savoir-vivre, lui adresser un compliment ; mais il était sans doute de mauvais goût, dépourvu de tact, car elle rougit et s'empressa de donner un autre cours à l'entretien.

Elle me parla de ma mère dont les rares qualités étaient encore présentes à sa mémoire, de mon père qui, par sa loyauté et son inébranlable attachement au devoir, s'était concilié le respect de tous. Elle croyait sans doute, être agréable au fils en lui adressant un éloge enthousiaste de ses parents. J'aurais en effet dû lui en être reconnaissant, mais la disposition de notre esprit détermine souvent l'interprétation que nous donnons aux paroles d'autrui ; je me figurai deviner dans son langage un

reproche, une allusion à ma propre conduite ; je m'irritai de cette prétention à me faire la leçon et, sous l'empire de l'amour-propre froissé, toute la sympathie qu'elle m'avait un instant inspirée s'évanouit.

Les ombres du soir commençaient à envelopper le bois, et le château d'Alboval se montrait sous une forme indistincte dans le lointain, lorsque nous primes congé de nos hôtes. Je rentraï seul avec mon père.

Il marcha quelque temps silencieux à mes côtés, puis me demanda brusquement ce que je pensais de Mlle Duranton. Je lui fis une réponse banale et évasive.

— Si tu voulais l'épouser, me dit-il, je crois que le baron verrait ce mariage avec plaisir ; il vous porte un vif intérêt à tous les deux ; je suis sûr qu'il te ferait volontiers des avances pour t'établir et te créer une position honorable, ton travail ferait le reste. Pour mon compte, je suis convaincu que tu ne t'en repentirais jamais.

Je lui répondis d'un ton assez embarrassé que je ne songeais pas à me marier, que j'avais le temps. Il ne fut pas dupe de cette défaite et lut au fond de ma pensée.

— Ne cherche pas à me faire prendre le change, me dit-il. Marie ne te convient pas, parce que tu ne la trouves pas assez riche pour toi et que ses goûts te paraissent trop simples, trop modestes. Tu es

glorieux et ambitieux, Jean, tu as de hautes visées auxquelles, suivant toute probabilité, tu n'atteindras jamais. C'est un grand malheur de ne pas savoir régler ses désirs sur sa position, tu le reconnaîtras un jour, mais trop tard peut-être. Tu dédaignes cette jeune fille, et tu as tort, car c'est toi qui n'es pas digne d'elle. Après tout il n'est pas certain qu'elle consente à t'épouser, car elle a assez d'esprit pour découvrir tout d'un coup chez toi bien des défauts qui m'ont échappé longtemps.

Il était mécontent, je l'étais aussi, surtout d'avoir été deviné. Car mon père avait raison ; oui, je me laissais aller aux rêves d'une ambition insensée. J'avais entendu citer des jeunes gens qui, à mon avis, ne me valaient pas ; et cependant avaient épousé de riches héritières ; quelques lectures avaient aussi contribué à entretenir de folles espérances. Pourquoi, moi aussi, me disais-je, n'arriverai-je pas au but que d'autres ont atteint ? Si je dois aliéner ma liberté, et rien ne presse, je veux m'en faire payer cher le sacrifice. Dans l'ardeur de mes convoitises, je ne savais pas, comme je l'ai appris plus tard, que si la fortune contribue au bonheur, elle ne le donne pas.

Mon père n'insista pas, mais il fut profondément affligé de son échec ; malgré de tristes découvertes, il s'obstina à me juger meilleur que je ne l'étais, il s'était lauré de l'espoir de ce mariage et il lui coûtait d'y renoncer ; mon refus, les idées auxquel-

les il l'attribua, mon attitude, un ensemble de circonstances auxquelles il n'aurait pas fait attention en d'autres temps, contribuèrent à le rendre plus clairvoyant et moins indulgent.

Quelques jours après, je me croisai avec la voiture qui conduisait Marie à la station où elle devait prendre le train de Paris. Une pensée de regret me traversa l'esprit, pendant que je suivais du regard le nuage de poussière qu'elle laissait derrière elle ; je la repoussai aussitôt, mais je ne sais quelle impression de tristesse me resta ; et depuis je me suis dit bien souvent que c'était mon bonheur que j'avais laissé partir avec elle, que, soutenu dans la bonne et la mauvaise fortune par ce cœur honnête et vaillant, j'aurais sans doute donné un meilleur cours à ma destinée.

Mon père s'était mis à m'observer avec un redoublement d'attention. Il m'aimait tendrement et n'aurait pas hésité à donner sa vie pour moi ; c'est pourquoi il s'était attaché si longtemps à me trouver des excuses, mais l'heure des illusions était passée ; il put constater que le mal était beaucoup plus grand qu'il ne l'avait cru. Les défauts marchent rarement seuls ; ils sont comme les mauvaises herbes dont les espèces différentes se liguient pour envahir un champ. A la suite de l'orgueil avait marché un lamentable cortège, l'égoïsme, la dissimulation, l'envie, l'ingratitude ; car il était impossible de me disculper de ce vice

Deux cents députés environ assistaient à la séance d'ouverture qui a été commencée seulement à deux heures et demie, afin de permettre à M. Jules Ferry de lire d'abord la déclaration ministérielle au Sénat, déclaration qui a été assez froidement accueillie, comme nous le disions hier.

Généralement, on le sait, les déclarations du gouvernement sont lues simultanément, par deux ministres différents, devant les deux Chambres.

Pourquoi a-t-on déroge à cet usage? M. Barthélemy Saint-Hilaire pourrait aisément répondre à cette question.

D'après le *Télégraphe*, il résulte de pourparlers entre M. de Noailles et le gouvernement italien, que M. Depretis penche pour le rappel de M. Maccio et qu'il n'y a de résistance que du côté de M. Cairoli.

D'après une autre dépêche, M. Cairoli aurait demandé aux chefs de la gauche le renvoi à six mois de tout débat sur la politique extérieure.

La démission du général Farre, dont l'insuffisance se manifeste tous les jours et à tout moment de la façon la plus évidente, ne fait plus de doute pour personne.

Nous croyons savoir qu'aucun des noms mis en avant jusqu'à ce jour ne sera appelé à lui succéder au ministère de la guerre.

C'est le général Zentz, qui commande actuellement le corps d'armée de Nantes, qui paraît avoir le plus de chances. Le général Zentz, qui passe pour un de nos officiers généraux les plus intelligents et les plus instruits, prendrait pour chef d'état-major général le général Miribel. Ajoutons que le général Zentz est le plus jeune divisionnaire de l'armée.

L'*Estafette* affirme que le général Farre a déclaré qu'il ne serait plus ministre le 3 juin.

Nous avons dit, d'après le *Temps*, que la campagne de Tunisie nous a coûté jusqu'ici 6 hommes tués et 16 blessés, appartenant aux colonnes Vincendon et Galand. Les colonnes Ritter, Legerot, Bréart et le corps de Tabarka n'ont eu ni morts ni blessés.

Notre armée en Tunisie est forte d'environ 50,000 hommes qui, depuis un mois, enlèvent des positions formidables défendues avec acharnement. On voit que les lauriers au pays des Kroumirs poussent sans être arrosés de sang. Ils coûteront cher cependant, et ce ne sont point les Kroumirs qui nous rembourseront les sommes dépensées. On peut juger de leurs richesses par leur costume, un burnous sale, et par leurs habitations, dont voici la description :

« Avant qu'on ne mette le feu aux gourbis, j'en visite un, dit M. Bourde. C'est un carré formé de clayonnages, de branches et couvert de chaume. On y est à l'abri de la pluie, mais non du vent ni du froid. Il est partagé en deux pièces, dont une est sans doute réservée aux deux femmes. Ce qui restait du mobilier consistant en nattes de paille

envers la famille de mon bienfaiteur. J'avais initié Henri au mal; par moi il y avait pris goût, et sa faiblesse, encouragée par l'aveugle indulgence de son père, le livrait complètement à moi. Au chemin que je lui avais fait si rapidement parcourir, on pouvait prévoir qu'il irait bien plus loin dans la voie que je lui avais ouverte. C'est ce que l'honnête homme dont je portais le nom ne pouvait supporter plus longtemps; me laisser poursuivre mon œuvre de corruption envers le fils du baron, c'était en prendre sa part: il ne le voulut pas.

CHAPITRE III

LE DÉPART DE LA MAISON PATERNELLE

Un jour, plus soucieux encore que de coutume, il parcourait une partie de la forêt où les fourrés plus épais facilitaient les exploits des braconniers. Tout à coup la détonation d'une arme à feu retentit dans le lointain. Mon père était alerte et connaissait les plus petits sentiers; il s'avança rapidement, il se croyait sûr de surprendre le coupable et de lui couper la retraite; mais au moment où il se glissait sous bois, coupant au plus court, un sifflement aigu et prolongé frappa ses oreilles: c'était évidemment un signal d'alarme; en effet, parvenu à une clairière, il aperçut sur le sol une touffe de poils provenant d'un animal qu'on venait de tuer, et à l'horizon le profil d'un homme qui s'éloignait

étalées sur une couchette faite de pieux fichés en terre, en plateaux à couscous et en grosses jarres pour l'huile et pour l'eau. Ajoutez à cela un coffre à serrer le peu de linge qui suffit à un Kroumir, quelques lambeaux de tapis et deux ou trois outils, et vous aurez la liste des objets que l'on rencontre en temps ordinaire dans la hutte de ces sauvages, que des correspondants facétieux ont représentés comme des Rothschild silvestres, cachant de grands trésors dans la profondeur de leurs forêts.

Le Sultan aurait fait dire à M. Tissot que si nos cuirassés touchaient à sa flotte, il ferait prêcher la guerre sainte en Algérie. M. Tissot a répondu que la France ne redoute pas plus le fanatisme que le brigandage.

On dit que les Arabes des montagnes, refusant d'obéir aux ordres du Bey, se sont dirigés, au nombre de 2,500, sur le camp français de Djedeida.

Mais les Arabes de la plaine les ont arrêtés à Sidi-Attman-Haddad, à quelques kilomètres de Djedeida.

Les Européens résidant à Mateur ont couru de grands dangers; les Arabes parlaient de les massacrer tous.

L'EMPRUNT ITALIEN EN FRANCE.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le gouvernement italien avait envoyé à Paris un homme de confiance pour reprendre avec la maison Rothschild des négociations relatives à l'emprunt de 600 millions.

Nous croyons savoir que les négociations n'ont pas abouti.

La maison Rothschild était disposée à donner suite à l'affaire et offrait d'émettre l'emprunt en trois séries. La question a été portée devant le conseil des ministres où elle a donné lieu à une discussion des plus vives.

Les avis étaient très-partagés. MM. Cazot, Farre et Constans ont émis l'avis que, dans la situation économique où se trouve l'Italie, c'était un moyen pour la France de rétablir la bonne intelligence un instant troublée entre les deux nations, que d'autoriser l'émission de l'emprunt. M. Constans s'est surtout fait remarquer par l'extrême animation qu'il a mise à soutenir cette thèse.

Quant à MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Magnin, ils ont soutenu une opinion diamétralement opposée. Le vénérable ministre des affaires étrangères a exposé avec des arguments un peu étranges dans la forme, mais avec une ardeur toute juvénile, que la question politique, la question patriotique dominait toutes les autres, et que le patriotisme et la bonne politique imposent au gouvernement l'obligation de ne pas autoriser l'emprunt.

MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Magnin n'ont pas laissé ignorer à leurs collègues que si la majorité du conseil croyait devoir se prononcer en faveur de l'opinion con-

précipitamment. Ce n'était pas la première fois qu'on mettait sa clairvoyance en défaut; il se promit de tirer la chose au clair; déjà il avait des soupçons qui équivalaient presque à la certitude.

Il poursuivit sa marche en prêtant l'oreille, en sondant du regard les parties les plus obscures de la forêt, et ne tarda pas à me distinguer à travers les branches. J'aurais bien voulu l'éviter, mais il n'était plus temps, je pris le maintien insouciant d'un flâneur.

Il m'appela et fixa sur moi un regard scrutateur pendant que je m'avançais en cherchant à dissimuler mon embarras :

— Que fais-tu là? me dit-il brusquement.

— Vous le voyez, mon père, je me promenais.

— Pourquoi tes yeux évitent-ils les miens?

Quand on a rien à cacher, on ne se dérobe pas ainsi à l'examen.

Je sentais que j'étais en face d'un juge irrité, et le trouble de ma conscience se trahissait dans mon attitude. Il est difficile au coupable de simuler l'assurance de celui qui n'a rien à se reprocher. Je vis bien que j'aurais beau recourir à toutes les habiletés du langage, épuiser les protestations, l'opinion de mon père était faite sur mon compte.

— Suis-moi, me dit-il.

Je marchai timidement derrière lui, murmurant intérieurement contre cette autorité qui me semblait bien tyrannique, mais n'osant lui résister.

traire à la leur, ils se retireraient immédiatement.

En présence de cette éventualité, le conseil des ministres, moins MM. Constans et Farre, s'est prononcé pour l'interdiction de l'emprunt italien en France.

Sait-on combien le général Farre a déjà désorganisé de régiments de ligne pour l'expédition de Tunisie?

Il a pris, à droite et à gauche, 40 bataillons dans 27 régiments, qui sont les 3^e, 9^e, 15^e, 17^e, 18^e, 20^e, 22^e, 32^e, 38^e, 39^e, 40^e, 57^e, 68^e, 81^e, 83^e, 86^e, 88^e, 92^e, 96^e, 98^e, 100^e, 122^e, 126^e, 141^e, 142^e, 143^e.

Ce n'est pas tout. Il a envoyé de Saint-Brieuc, de Saint-Lô, de La Roche-sur-Yon, à Lyon, un bataillon du 71^e de ligne, un du 136^e, un du 93^e; et des dépêches signalent à Toulon l'arrivée de 35 officiers et de 4,020 hommes, qui appartiennent, selon les uns, au 29^e de ligne, et selon les autres, au 92^e.

En somme, dislocation de 34 régiments d'infanterie, parmi les 144 que, en dehors de l'Algérie, nous comptons dans nos dix-huit régions militaires; démembrement des brigades de 44 corps d'armée sur 48.

De plus, 4 bataillons de chasseurs, les 7^e, 27^e, 29^e, 30^e, ont été expédiés en Algérie.

Que ce mouvement désordonné dure encore quelques semaines et que le général Farre continue d'appliquer ce néfaste système de prélèvement et de dispersion, on verra ce qui nous restera de régiments capables d'encadrer leurs réserves, en cas de mobilisation générale; plus d'un quart de notre infanterie sera désorganisé.

Il y a présentement en France cent soixante-dix-neuf préfets, sous-préfets et conseillers de préfecture qui sont juifs.

Comment expliquer cette invasion de la juiverie dans l'administration de la France très-chrétienne? Ne serait-ce pas par l'intime union qui a toujours existé entre la juiverie et la franc-maçonnerie?

UNE NOURRICE.

Le *Journal d'Agen* avait annoncé que la nourrice de M. Gambetta, qui en ce moment habite cette ville, aurait l'intention d'aller embrasser son poupon présidentiel, quand celui-ci va se rendre à Cahors. Notre confrère raconte ainsi la visite que lui a faite la brave et pauvre femme qui a eu l'honneur d'allaiter M. Gambetta :

« C'est une malheureuse et vaillante créature dont toute la vie a été de privations, de travail et de souffrances.

« Elle venait nous prier de ne plus entretenir le public de sa personne.

« Vous comprenez, nous dit-elle, que Gambetta pourrait croire que c'est moi qui fais dire toutes ces choses. Ça pourrait nuire à la religion, et, à Cahors, nous sommes tous de bons catholiques. Lui aussi. Ce qu'on dit n'est pas vrai, allez, je

Nous n'échangeâmes pas une parole jusqu'à la maison. Il était facile de deviner au visage de mon père qu'un orage grondait dans son cœur et qu'il préparait une grave résolution.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

Dernièrement, M. X..., un boursier des plus connus, avait une discussion avec son fils, jeune gandin de la plus belle eau.

Il faut croire que le respect paternel était totalement inconnu à ce jeune homme, car, au plus fort de la discussion, il traita l'auteur de ses jours de vieux gâteux.

— Vieux gâteux! fit le boursier indigné... Ah! si j'avais dit la moitié de cela à mon père...

— Eh! ton père!... ton père... reprit le fils cavalièrement.

— Apprends, polisson, que mon père valait bien le tien, s'écria X..., au comble de l'exaspération.

En police correctionnelle : Une dame mûre est citée comme témoin.

Le président. — Votre âge?

La dame (avec hésitation). — Trente-neuf ans.

Le président (avec bienveillance). — Voyons, madame, un peu de courage.

Encore à la police correctionnelle :

Le président. — Votre nom?

Le prévenu. — Anacharsis.

Le président. — Que faites-vous?

Le prévenu. — Le désespoir de ma famille!

le sais bien. Dans sa famille, tout le monde

de aime la religion. » Nous n'avons pas voulu enlever ses illusions à la pauvre nou-nou, et nous lui avons en essayant de lui faire comprendre que nous ne l'avions mise en scène que dans son propre intérêt, et qu'il serait aussi dans son Gambetta de lui faire une petite pension qu'à un singe de faire des grimaces.

« Cette brave femme ne se fait aucune idée de l'immense fortune acquise par l'enfant qu'elle a nourri durant treize mois.

« Elle croit tout bonnement qu'il se saigne aux quatre veines pour lui envoyer vingt francs toutes les fois qu'il lui tombe un œil.

« Son plus grand désir serait de le voir, de lui parler, de l'embrasser lors de son voyage à Cahors.

« Nous avons essayé de lui faire entendre que ce ne serait pas chose facile; que Gambetta serait entouré d'un tas de gens qui ne manqueraient pas de l'éloigner et la traiteraient de folle.

« Peine inutile. Elle veut voir son poupon. Seulement elle n'a pas les moyens de faire le voyage de Cahors. Quatorze francs! c'est une somme pour elle.

« L'un de ses enfants s'en va de la poitrine. Il ne ressemble pas à Gambetta, celui-là.

« Souvent à la maison on manque de pain et plus souvent on en manquerait sans l'indispensable charité de l'un de ces congrégations que Gambetta veut chasser sous prétexte qu'elles sont l'ennemi.

« Touché de cette situation, nous avons conseillé à la vieille nourrice d'aller trouver l'un des chefs du parti républicain et d'essayer d'obtenir de lui les ressources nécessaires pour faire le voyage.

« Dans le cas où cette démarche échouerait, nous nous proposons de fournir nous-mêmes à cette femme la somme insignifiante qui lui est indispensable pour se rendre à Cahors, sa ville natale.

« Et maintenant, fidèle à notre promesse, nous ne parlerons plus de cette affaire, qui est loin d'être à l'honneur du patron de Trompette, cent fois millionnaire peut-être, mais pas plus généreux, comme on le voit.

« Quand on est aussi serré, on se fait diever au biberon. »

M. Gambetta se soucie peu de sa nourrice; mais s'il a la mémoire courte, son appétit, plus fort que sa générosité, est à la hauteur de tous les devoirs d'un estomac démocratique. C'est ainsi qu'il a accepté l'invitation du conseil municipal de Périgueux conviant « l'homme de génie » à venir manger avec lui la côtelette de la fraternité.

Etranger.

RUSSIE. — Le *Messageur du gouvernement* vient de publier un manifeste impérial dans lequel l'empereur rappelle le gouvernement glorieux de son père et signale les grandes réformes qu'il a accomplies.

Après avoir rappelé l'odieuse attentat qui a mis fin aux jours de l'empereur Alexandre II, le manifeste poursuit en ces termes :

« Dans notre deuil profond, la voix de Dieu nous ordonne de prendre courageusement en main les rênes du gouvernement, plein de confiance dans la Providence divine et de foi dans la force de la puissance autocratique que nous sommes appelés à consolider dans l'intérêt de la nation et à protéger contre toutes les tentatives hostiles.

« En nous consacrant à notre haute mission, nous invitons tous nos fidèles sujets à nous servir et à servir l'Etat avec une loyauté sincère, pour entraver l'abominable esprit de rébellion qui couvre la Russie de honte, fortifier la foi et la morale, donner à l'éducation des enfants une saine base, anéantir tout ce qui est contraire au bien du droit et de la loyauté et fonder partout l'ordre et la justice. »

— Mercredi, à midi, a commencé, au Champ de Mars, à Saint-Petersbourg, la revue du printemps par l'empereur.

Les troupes, commandées par le grand-duc Vladimir, étaient en grande tenue et en grand deuil. Elles étaient alignées sur cinq rangs.

L'empereur, accompagné d'une suite

nombreuse, à laquelle les ambassadeurs et les attachés militaires étrangers s'étaient joints, a parcouru à cheval le front des troupes qui l'ont acclamé avec enthousiasme. L'impératrice, qui était dans une calèche à deux chevaux attelée à la Daumont, a passé également devant le front des troupes.

L'empereur, avec sa suite, a passé ensuite la revue des troupes, qui ont défilé à côté d'une tente installée pour l'impératrice et pour les grandes-duchesses.

Deux des côtés du Champ-de-Mars avaient été réservés aux tribunes où se pressait une assistance nombreuse. Les deux autres côtés avaient été envahis par une foule compacte qui a constamment salué l'empereur et l'impératrice de hurrahs enthousiastes.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 mai.

Le marché fait un très-vif accueil aux nouvelles qui circulent. Le 5 0/0 s'élève dès le début à 120.22 1/2. L'amortissable est à 86.85. On cote 90.85 et 91 sur l'Italien. Le Turc approche de 17.

L'action de la Banque de France est à 5,400. Le Crédit Foncier progresse d'une façon très-régulière. On est à 1,672.50.

Les obligations communales nouvelles 4 0/0 sont très-recherchées. Elles se classent dans les portefeuilles à côté de nos rentes. Le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie est à 735.

La Banque de Paris à 1,270. Le Crédit Lyonnais se tient difficilement à 892.50. Le Crédit Mobilier est très-demandé à 750.

Le Crédit Général français donne lieu à d'excellents achats à 765.

La Banque Nationale est très-ferme à ses meilleurs cours. On cote 690 et 695. Le Crédit Foncier Maritime se négocie aux environs de 620. On est à 270 sur les Bons de l'Assurance Financière. Le Crédit Industriel met en souscription publique 75,000 obligations de la Société des Chemins de fer de Madrid à Cacérés et au Portugal. Ces titres sont munis d'une première hypothèque. La Compagnie Royale des Chemins de fer Portugais garantit un produit kilométrique annuel qui assure le service de l'intérêt et de l'amortissement de ces obligations.

On est sur la Société générale à 730. La Banque Franco-Egyptienne fait 785. La Banque Ottomane se traite à 666.25. La Banque de Prêts à l'Industrie est l'objet d'un vif courant de demandes au-dessus de 600.

La Société la Rente Mutuelle reçoit de nombreux ordres d'achat sur ses obligations de 100 francs 5 0/0.

Chronique Locale et de l'Ouest.

« Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son », nous rappelaient dernièrement MM. les administrateurs de l'Hospice ; et ils ont eu hâte de se payer la douce satisfaction de faire vibrer la leur et de nous demander d'en répercuter les sons, ce qui ne pouvait nous être désagréable. Mais l'organe de la municipalité ne trouve pas que le proverbe soit bon pour tous. Il a publié la lettre de la commission sans l'accompagner de l'article qui l'a motivée ; il a craint évidemment que notre cloche ne tintât plus agréablement aux oreilles de ses lecteurs que celle de la commission. Cela se conçoit, et notre cause ne peut qu'y gagner. Cependant, pauvre Egalité, que deviens-tu ?

Voilà, dirons-nous à notre tour, le fruit de l'éducation républicaine.

Nous avons reçu, ce matin, une lettre ainsi terminée : « Un membre de la commission administrative de l'Hospice général. » Une semblable signature n'en est pas une, tout individu pouvant faire suivre un écrit de ces mots. Nous ne pouvons donc la considérer que comme lettre anonyme.

La musique municipale de Saumur commencera ses concerts d'été, demain dimanche 15 mai, à 8 heures 1/4 du soir, dans le Square du théâtre.

MM. les généraux dont les noms suivent ont été nommés inspecteurs généraux permanents de cavalerie, avec résidence, savoir :

- M. le général Charlemagne, à Dijon ;
- M. le général L'Hôte, à Commercy ;
- M. le général de Sonis, à Limoges ;
- M. le général du Preuil, à Compiègne ;
- M. le général Carrelet, à Marseille ;
- M. le général Michel, à Alger.

Cour d'assises de Maine-et-Loire.

Audience du 12 mai.

Affaire Bourdais. — Fabrication et émission de fausse monnaie.

Ministère public : M. Bernard, avocat général.

M^e Morin, défenseur.

Bourdais, Félix-Adolphe, est un jeune homme de 18 ans ; il est né à Ernée (Mayenne) ; il était ouvrier mouleur, à Longué, à l'usine Rivain. Il est accusé d'avoir, au mois de janvier dernier, fabriqué des pièces de monnaie fausses et d'en avoir placé dans différentes maisons.

Voici en effet ce qui s'est passé : Au moyen de deux boules de terre glaise, il fabriqua un moule à empreinte ; dans ce moule, il appliqua une pièce de 2 francs, à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1870, et, grâce à ce moyen de reproduction, il obtint par la fusion de l'alliage, connu sous le nom *regule*, plusieurs pièces fausses qu'il mit en circulation.

Bourdais a donc à répondre devant le jury des différents chefs d'accusation qui pèsent sur lui, et qui consistent à avoir fabriqué trois pièces fausses de monnaie, le 29 janvier 1884, et à avoir mis ces pièces en circulation, à Longué, le 29 et le 30 janvier 1884.

Les antécédents de l'accusé sont des meilleurs, et sa famille est honorablement connue dans le pays depuis de longues années.

On ne peut certainement attribuer qu'à un moment d'aberration la malheureuse idée qui l'a poussé à commettre un tel acte. D'ailleurs, les trois pièces étaient fabriquées si grossièrement qu'un témoin déclare que, s'il avait eu ses lunettes, il se serait aperçu immédiatement de la supercherie.

Ce qui rendait cette affaire véritablement intéressante, c'est que tous les témoins appelés, patrons et ouvriers travaillant avec l'accusé, ainsi que les victimes de la fraude, ont réclamé, avant le défenseur, toute l'indulgence des jurés.

Ainsi, le contre-maître de l'usine Rivain, principal témoin dans cette affaire, et M. Rivain lui-même, déclarent à MM. les jurés que, jusqu'au moment où le jeune Bourdais a eu la coupable imprudence de fabriquer et d'émettre de fausse monnaie, il a toujours été probe, honnête et excellent travailleur, n'allant jamais au cabaret, rapportant à sa mère fidèlement sa paie de quinzaine, qui variait entre 28 et 30 fr. Ce n'est donc pas le besoin d'argent qui l'a poussé à commettre le crime dont il doit répondre aujourd'hui.

La famille de ce malheureux enfant, car ce n'est encore qu'un enfant, se trouvait dans la salle, et aux paroles émues de son défenseur, on entendait de nombreux sanglots.

La tâche était facile, mais M^e Morin s'en est acquitté avec un si réel talent qu'il a réussi à faire partager au jury sa conviction et à obtenir de sa part un verdict acquittant le jeune Bourdais.

En conséquence, la Cour ordonne que l'accusé sera immédiatement mis en liberté.

Affaire Audigan. — Fabrication et émission de fausse monnaie.

Ministère public : M. Besnard, avocat général.

Défenseur : M^e Fairé fils.

Audigan, Jules-Amédée, ouvrier plâtrier à Saumur, est âgé de 34 ans ; il est né à Rezé (Loire-Inférieure). Il est prévenu de fabrication et d'émission de fausse monnaie.

Vers la fin de 1879 ou le commencement de 1880, à Saumur, Audigan fabriqua deux moules en plâtre, dont l'un reproduisait l'empreinte d'une pièce de 50 centimes, et l'autre celle d'une pièce de 4 franc, toutes deux à l'effigie de Napoléon III.

Il coula de l'étain dans ces moules, et reproduisit ainsi un certain nombre de pièces fausses de chaque espèce, qu'il donna en paiement de consommations ou d'acquisitions diverses.

Au mois de mars dernier, la police fut avertie qu'un certain nombre de pièces fausses de 50 centimes et de 4 franc, à l'effigie de Napoléon III, circulaient chez les débitants et dans plusieurs magasins.

Trois de ces pièces fausses ont pu être saisies et retrouvées, une de 50 centimes, deux de 4 franc.

Audigan est soupçonné, et la police, dans une perquisition faite à son domicile, dé-

couvre les deux moules en plâtre et une certaine quantité de métal semblable à celui qui avait servi à fabriquer les pièces fausses.

Audigan fut arrêté et fit des aveux complets, attribuant à la misère le motif qui l'avait poussé à commettre le délit qui l'amène aujourd'hui sur les bancs de la Cour d'assises.

L'accusé est donc coupable d'avoir contrefait, à Saumur, un certain nombre de pièces d'argent de 50 centimes et de 4 franc à l'effigie de Napoléon III, ayant cours légal en France ; d'avoir en outre émis à Saumur lesdites pièces d'argent contrefaites, et sachant qu'elles étaient fausses.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires ; il est marié et père de famille ; on ne peut lui reprocher que d'aimer un peu trop la bouteille, et c'est du reste un excellent ouvrier, ainsi que le constatent les différents maîtres chez lesquels il a travaillé.

Malheureusement ce n'est pas, comme dans la première affaire, un jeune homme qui, dans un moment d'égaré, commet une faute sans se rendre compte des graves conséquences qui pouvaient en résulter ; Audigan a pendant plusieurs mois placé les pièces fausses qu'il fabriquait.

Le nombre n'en est pas considérable et l'accusation est obligée de s'en rapporter sur ce point à l'accusé qui déclare n'avoir fabriqué qu'une trentaine de pièces de 50 centimes et une vingtaine de pièces de 4 franc.

M^e Fairé fils avait mission de défendre l'accusé ; il s'est acquitté de sa tâche avec talent ; mais son client, qui n'avait ni la jeunesse du client de M^e Morin, ni son inexpérience de la vie, a été, malgré les efforts de son défenseur, reconnu coupable par le jury, avec l'admission, toutefois, des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour l'a condamné à cinq années de réclusion, minimum de la peine, sans surveillance, et à cent francs d'amende.

TOURS.

Les ouvriers ébénistes de la ville de Tours se sont mis en grève hier.

Le motif de cette grève, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, est la présentation faite aux patrons d'un tarif comportant une augmentation de salaire et un tarif spécial pour le travail aux pièces.

Cinq patrons seulement, sur 28, ont accepté. Les autres ont refusé non-seulement le tarif, mais encore d'entrer en communication avec les membres de la commission ouvrière.

NANTES.

La pêche du saumon, de l'aloze et surtout du couvert donne, en ce moment, à Nantes, des résultats prodigieux. Jamais en effet, dit l'*Union bretonne*, on n'avait vu ces poissons aussi abondants sur notre marché. Les couverts sont promenés par la ville à pleines charrettes par des marchandes qui les offrent à vil prix aux consommateurs.

Faits divers.

32,222 GÉNÉRAUX. — Nous lisons dans le *New-York Times* :

Le dernier recensement officiel du Venezuela prouve que ce petit pays, dont l'armée est loin d'être nombreuse, possède 32,222 généraux en activité ou sur les cadres de réserve. Cela dépasse Soulouque avec ses généraux-ducs de la Marmelade de la Limonade, et autres titres de fantaisie mémoire. Le *New-York Times* ajoute, il est vrai, que seulement 8,000 de ces officiers à graine d'épinard ont été nommés par le président actuel, le général Guzman Blanco. Il n'est pas étonnant, qu'avec de pareilles charges, rien que pour le budget de la guerre, le président ait été obligé de manquer plusieurs fois à sa promesse de payer des acomptes sur la dette envers la France et que celle-ci ait été enfin obligée de rompre les relations diplomatiques avec le général Guzman Blanco.

Le général Farre. — J'ai une idée.
Le général Blot. — Ouf !
Le général Farre. — Si nous mobilisons les pompes funèbres ?
Le général Blot. — Pourquoi ?
Le général Farre. — Pour avoir des Croque-Maures.

La scène se passe au jardin d'acclimatation : Personnage : Guibollard père, Guibollard fils. Guibollard fils. — Papa, ces canards, c'est-il des oies ?

Guibollard père. — Non, mon fils, ce sont des cygnes.

Guibollard fils. — Des signes... de quoi ?

Guibollard père. — Des cygnes... d'eau.

Guibollard fils (après réflexion). — Alors il va pleuvoir !

Abonnement gratuit.

Toute personne abonnée à un journal quelconque recevra gratuitement, à titre d'essai, l'*ÉCLAIREUR FINANCIER*, pendant trois mois.

L'*ÉCLAIREUR FINANCIER* (7^{me} année) est indispensable aux porteurs de titres ; il paraît tous les samedis, publie les listes officielles de tous les tirages et donne des renseignements précis sur toutes les valeurs.

Il suffit d'envoyer la bande d'adresse du journal auquel on est abonné, au directeur de l'*ÉCLAIREUR FINANCIER*, 45, rue Vivienne, à Paris.

AVIS

M. LIÉNARD, banquier à Saumur, prévient les porteurs d'actions de Poitiers-Saumur qu'il se charge d'encaisser pour leur compte le dividende de 25 francs par action.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Emission d'Obligations Communales 4 0/0

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des OBLIGATIONS COMMUNALES 4 0/0 DE 100 FRANCS ET DE 500 FRANCS, au porteur ou nominatives.

Ces Obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs pour les obligations d'une valeur de 100 francs, soit au prix de 500 francs pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort, qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables : A Paris, au CRÉDIT FONCIER, dans les départements, aux TRÉSORIERS GÉNÉRAUX ET AUX RECETTES PARTICULIÈRES, semestriellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre sur les titres de 500 francs et annuellement le 1^{er} avril sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues : A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ; DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

M^{lle} COSTE, ancien professeur à Paris, attachée pendant 15 mois à l'établissement de M^{lle} Mathieu, qu'elle a remplacée pendant cinq mois, a l'honneur d'informer les dames de Saumur qu'elle ouvrira le 4 juin prochain, 5, rue de la Chouetterie, des cours pour enfants et jeunes filles d'après la méthode Lévy.

M^{lle} COSTE continuera, comme précédemment, à donner des répétitions particulières.

M^{lle} BERGAULT, 4, rue du Temple, à Saumur, prévient les parents qu'elle aura un cours de dessin le jeudi, et que les autres jours, comme par le passé, elle donnera des leçons de français, ainsi que de musique vocale.



On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rap-

porte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉVELER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-

ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.

12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE COLATEE », en boîtes, aux mêmes prix. Rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Boîtes CUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Depot de Besson, successeur de Texier; J. Roussin, pharmacien et épicière. — Du Barry et C^{ie} (Lithé) 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 MAI 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	86 15	» 65	»	Comptoir d'escompte	1020	»	»	C. gén. Transatlantique	575	»	»
3 % amortissable	87 50	» 50	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1825	»	»
3 % amortissable nouveau	86 75	» 35	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1685	»	»	Société autrichienne	725	»	»
4 1/2 %	114 60	»	»	Obligations foncières 1877	357 50	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	120	»	»	Obligations communales 1879	458	»	»	Est	389 50	»	»
Obligations du Trésor	514	»	»	Oblig. foncières 1879 3 %	453	»	»	Midi	391	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	515 50	»	»	Sec. de Crédit ind. et comm.	750	»	»	Nord	390 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	»	»	Crédit mobilier	745	»	»	Orléans	390	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	»	»	Est	788 75	»	»	Ouest	386 25	»	»
— 1865, 4 %	518	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1705	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	389 10	»	»
— 1869, 3 %	400	»	»	Midi	927 50	»	»	Paris (Grande-CEinture)	385	»	»
— 1871, 3 %	395	»	»	Nord	1870	»	»	Paris-Bourbonnais	388	»	»
— 1875, 4 %	511 50	»	»	Orléans	1890	»	»	Canal de Suez	562	»	»
— 1876, 4 %	511	»	»	Ouest	846	»	»				
Banque de France	5400	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1530	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	—
7 — 15 —	express.
10 — 37 —	omnibus.

(s'arrête à Angers.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	—
12 — 40 —	express.
4 — 44 —	soir.
10 — 28 —	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MEHOUS, notaire, Le dimanche 22 mai 1881, à midi.

UNE JOLIE MAISON

Située à Saumur, Grand'Rue, n° 2, à l'angle de la rue Dacier, Appartenant à M^{me} veuve FOUANÈX et à M. FOURNÈX fils.

Mise à prix : 35,000 fr.

S'adresser audit M^e MEHOUS.

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé.

A VENDRE

A L'AMIABLE, **UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE** Nommée LA RIVIÈRE

Située commune de Chouzé-sur-Loire, à 12 kilomètres de Saumur,

Comprenant : une belle maison de maître en parfait état, un grand jardin planté de vieux arbres, vastes servitudes et un pré;

Le tout à l'abri des inondations, sur le côté nord de la grande levée de la Loire.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé. (320)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION JUDICIAIRE

L'an 1881, le dimanche 19 mai, à midi, En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE MAISON TERRES ET VIGNES

Sises à Champigny, en Souzay, Dépendant de la succession de M. Trotin.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (319)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ou à arrenter **UNE PROPRIÉTÉ** Ville de Saumur,

Ayant façade sur la rue de Poitiers et sur l'avenue de la gare de la Vendée, actuellement occupée par un établissement d'horticulture.

S'adresser audit notaire. (291)

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. Phecolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CÉDER

A LOUER OU A VENDRE UNE MAISON AVEC DÉPENDANCES.

Exploitée comme café, restaurant et hôtel,

Dans un quartier central et d'affaires, à Saumur.

S'adresser audit notaire. (279)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER MAISON Avec cour, jardin, écurie.

Rue Beaurepaire, 37.

S'adresser audit notaire ou à M^{me} BOUCHET, même rue, 41. (193)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON** Avec BEAU JARDIN bien arboré.

Située rue Duncan, n° 1 (Basses-Perrières).

S'adresser, pour traiter, à M^e MEHOUS, notaire.

Pour visiter les lieux, à ladite maison. (300)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon poilage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

FUMIGATEUR Anti-Asthmatique

Prix : 2^{fr} 50 PAPIER 30 Stances | Prix : 2^{fr} 50 COMPOSÉ DE 11 PLANTES 30 Stances

Remède infailible contre l'Asthme, les quintes de toux, les Suffocations.

Préparé par M. A. LEBLANC, Ph^{me} de l'École supérieure de Paris ET EXPÉRIMENTÉ AVEC SUCCÈS DEPUIS 5 ANS à la M^{on} Médicale ENCAUSSE & CANESIE Fondée en 1869 57, rue Rochecouart, Paris

En vente dans toutes les Pharmacies S'adresser, pour toutes demandes et Commissions : M^{me} COUPELLIER, PAER & C^{ie} 45, Faubourg Montmartre, Paris

Dépôt à Saumur chez M. ERNOUL.

A LOUER

PRÉSENTMENT, **VASTE MAISON** PROPRE AU COMMERCE, Située rue Beaurepaire, n° 9.

S'adresser à M. GAMBON, quai de l'École de Cavalerie, n° 6. (720)

UN HOMME SÉRIEUX, bon comptable et au courant des affaires, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

BONNETERIE

MAISON P. FOUCHER SAUMUR.

On demande un apprenti.

MAISON DE BLANC Quai de Limoges.

M. SAINTON-GUILLON demande un apprenti.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur demande un petit clerc.

M. BEAUCHAMP Successeur de M. SCHMETZ, Rue d'Orléans, 36, à Saumur, Seul entrepositaire des Bières de Maseville et de Châteauroux.

A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours leur disposition des BIERES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames

CHALES

Toiles, Etoffes pour Ameublements

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes

COSTUMES NOUVEAUTÉ pour ENFANTS, depuis 3 ans

Habillements Complets pour Communion

CHAPELLERIE

GAZETTE DE PARIS Le plus grand des journaux financiers

DIXIÈME ANNÉE Parait tous les Dimanches PAR AN

Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Échance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI 2^{fr} LA Première Année

Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS À LOTS PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE 59, Rue Taibout — Paris

SOUFRE POUR LA VIGNE

GRAND ENTREPOT MAGASINS PICHAT, place du Roi-René.

S'adresser à M. RAOUL FEIGNOUX.

FER BRAVAIS

Adopté dans les Hôpitaux (FER DIALYSE BRAVAIS) Recommandé par les Médecins Contre Anémie, Chlorose, Débilité, Epuisement, Parties blanches, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le meilleur de tous les toniques et le reconstituant par excellence; il se distingue par la supériorité de sa préparation due à des appareils des plus perfectionnés; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus il ne noircit jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Naturelles de France; Sources de Vichy, Evian, etc.

Dépôts principaux à Paris, 13, R. LAFAVETTE et AVENUE DE L'OPÉRA, 20 ou l'on trouve également le Quinquina Bravais et les Eaux Minérales.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique et le contre-Envoi gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépôts à Saumur, pharmacies ERNOUL, R. FEIGNOUX, GABLIN.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.